

**DELIBERATION N° 26/055 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODERNISATION DES GARES DE CALVI ET L'ISULA ET
CRÉATION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE À LUMIU
CHÌ APPROVA A MUDERNIZAZIONE DI E GARE DI CALVI È L'ISULA, È
CREAZIONE D'UN ATTELLU DI MANTENIMENTU IN LUMIU**

SEANCE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEVA, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Félix BENEDETTI à M. Jean-Noël PROFIZI
M. Jean-Marc BORRI à M. Petru Antone FILIPPI
Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à Mme Antonia LUCIANI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Joseph SAVELLI
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Antoine-Joseph PERALDI à M. Romain COLONNA
M. Antoine POLI à M. Pierre POLI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Paul-Louis GIANNECCHINI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Serena BATTESTINI, Christelle COMBETTE, Georges MELA, Véronique PIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 25/120 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 approuvant le bilan et l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) des infrastructures de transport 2017-2026 – PPI 2026-2030 routes et fer,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** l'arrêté n° SGAC/BFDE/2025-226 du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud du 30 décembre 2025 portant attribution d'une subvention au titre du Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC),
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2026-07 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 23 juin 2026,
- APRES** avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (57) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix

BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVEA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les caractéristiques principales et le nouveau plan de financement des opérations de modernisation des gares de Calvi et de L'Isula pour un montant de 2 236 000 € HT.

Montant total : 2 236 000 € HT

Collectivité de Corse : 670 000 € HT (30%)

Etat (PTIC) : 1 565 200 € HT (70%)

ARTICLE 2 :

APPROUVE les caractéristiques principales et le plan de financement et de création d'un atelier de maintenance à Lumiu pour un montant de 3 264 000 € HT.

Montant total : 3 264 000 € HT

Collectivité de Corse : 979 200 € HT (30%)

Etat (PTIC) : 2 284 800 € HT (70%)

ARTICLE 3 :

DECIDE d'affecter ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique :

BP 2026

PROGRAMME 1151

MONTANT DISPONIBLE 3 850 000 €

MONTANT A AFFECTER500 000 €

Opération 1151-133 (affectation 1151T133)

Déplacement de l'atelier de maintenance de Calvi à Lumiu

MONTANT RESTANT DISPONIBLE 3 350 000 €

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 juin 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

4 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 25 ET 26 JUIN 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUDERNIZAZIONE DI E GARE DI CALVI
È L'ISULA, È CREAZIONE D'UN ATTELLU DI
MANTENIMENTU IN LUMIU
MODERNISATION DES GARES DE CALVI
ET L'ISULA ET CRÉATION D'UN ATELIER
DE MAINTENANCE À LUMIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

Par délibération n°22/208 en date du 14 décembre 2022, la Collectivité de Corse a adopté un plan de financement pour l'aménagement et la mise en accessibilité des gares de Calvi et de L'Isula au titre du FEDER.

Le projet consiste à réhabiliter les deux principales gares afin de permettre d'accompagner les augmentations de fréquentation observées ces dernières années.

Toutefois, en raison de conditions trop contraintes des délais imposés par le programme, les échéances n'ont pu être tenues et les deux opérations ont été reprogrammées.

Le projet global a été inscrit au PTIC et un arrêté de cofinancement (joint en annexe) a été obtenu fin 2025. Le nouveau plan de financement intègre également le déplacement de l'atelier de maintenance de Calvi à Lumiu.

Ces projets sont inscrits au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2026-2030.

II - DESCRIPTION DES TRAVAUX ET PLANNING

Les gares de Calvi et de L'Isula font partie des gares principales du réseau ferré et sont très fréquentées en période estivale. L'objectif est de réhabiliter les bâtiments et les abords afin d'améliorer les conditions d'accès et d'attente des voyageurs.

Pour la gare de Calvi, le déplacement des installations de maintenance de Calvi sur un nouveau site à déterminer est aussi proposé.

Les quais seront réaménagés dans le cadre du projet CCVU. Il s'agira de les mettre aux normes les hauteurs, les longueurs, de poser de nouveaux mobiliers et écrans d'information.

Le bâtiment voyageur sera refait (toiture, menuiseries, sanitaires, espaces usagers...), avec notamment un réaménagement de la salle d'attente afin d'offrir un meilleur accueil aux voyageurs et des équipements d'information, de vente (guichet) modernisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Pour la gare de L'Isula, le projet intègre la création de sanitaires adaptés aux besoins de ce lieu fréquenté.

L'ensemble du bâtiment sera rénové (toiture, menuiseries) avec notamment

l'aménagement d'une salle d'attente afin d'y positionner les différents équipements (guichet ; toilettes ; sièges ; écrans multimodaux ; billetterie, valideurs...). Les quais, déjà modernisés, recevront de la signalétique et des équipements supplémentaires.

Concernant **le déplacement du dépôt de Calvi à Lumiu**, il s'inscrit dans une démarche d'aménagement plus vaste comprenant l'externalisation des dépôts (transfert du dépôt de Bastia vers Casamozza en 2024) et la création de pôles d'échanges multimodaux disposant de parkings et de quais de bus permettant une meilleure gestion des mobilités.

Le dépôt de Calvi est vétuste et insalubre, de plus la configuration contrainte du site implique une forte limitation en termes d'infrastructures. Il est situé dans un espace exigu à l'extrémité du parking de la gare, en centre-ville.

Le déplacement du dépôt sur le site de Lumiu permettrait également de disposer d'un espace plus important pour une meilleure organisation du site industriel (zones de livraison, voies de service pour le stockage ou les manœuvres de rames, fosse de maintenance plus adaptée et couverte, etc.).

II-2. Planning de l'opération

Agenda prévisionnel de l'opération

Calendrier de l'opération – Rénovation des gares de Calvi et l'Isula	Dates
Publication des marchés de travaux	Février 2026
Attribution des marchés de travaux	Juin 2026
Réalisation des travaux	Juin 2026 Décembre 2027
Calendrier de l'opération – Déplacement du dépôt de Calvi à Lumiu	Date
Publication des marchés de travaux	Septembre 2026
Attribution des marchés de travaux	Mars 2027
Réalisation des travaux	Mars 2027 Mars 2028

III – FINANCEMENT DE L'OPERATION

III-1. Montant prévisionnel de l'opération

L'opération est décomposée en trois phases telles que décrites dans le tableau.

Désignation des postes de dépenses	Montant total HT en €
Mission de maîtrise d'œuvre	
Rénovation gare de Calvi	108 000
Rénovation gare de l'Ile-Rousse	53 000
Nouveau dépôt de Lumio	235 000
Sous-total :	396 000
Travaux	
Rénovation de la gare de Calvi	1 265 000
Rénovation de la gare de l'Ile-Rousse	750 000
Nouveau dépôt de Lumio	2 940 000
Sous-total :	4 955 000
Missions annexes	
CSPS – CT – rénovation gare de l'Ile-Rousse et Calvi	60 000
CSPS – CT – dépôt de Lumio	89 000
Sous-total :	149 000
TOTAL HT en €	5 500 000

III-2. Plan de financement

Le montant retenu tient compte des travaux, de la maîtrise d'œuvre, des investigations, des contrôles extérieurs et aléas divers :

Gares de Calvi et de L'Isula

Etat	70 % du montant HT	1 565 200 €
CdC	30 % du montant HT	670 800 €
TOTAL		2 236 000 €

Atelier de maintenance de LUMIU

Etat	70 % du montant HT	2 284 800 €
CdC	30 % du montant HT	979 200 €
TOTAL		3 264 000 €

Ce plan de financement est définitif, une subvention au titre du PTIC ayant été attribuée par l'arrêté n° SGAC/BFDE/2025-226 pour le financement de la phase 1, joint en annexe.

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- **D'APPROUVER** les caractéristiques principales et le nouveau plan de financement des opérations de modernisation des gares de Calvi et de L'Isula pour un montant de 2 236 000 €HT.
- **D'APPROUVER** les caractéristiques principales et le plan de financement de l'opération de création d'un atelier de maintenance à Lumiu pour un montant de 3 264 000 €HT.
- **D'AFPECTER** les crédits nécessaires au lancement de la maîtrise d'œuvre de l'opération de déplacement de l'atelier de maintenance de Calvi à Lumiu sur une opération nouvelle n° 1151-133 (affectation n°1151T133).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

[illegible]